

LA RESSOURCE EN EAU DANS LE DÉPARTEMENT DE LA VIENNE



“*Préfet depuis 6 mois dans ce beau département de la Vienne, je m'investis sans relâche pour aboutir à des projets structurants et ambitieux pour le département et pour tous les habitants notamment ceux en situation précaire. Cependant, je suis irrité et inquiet de ce qui concerne le sujet de l'eau. Irrité d'entendre, de lire chaque jour des commentaires aucunement scientifiques, donneurs de leçons, qui n'offrent pas le moindre projet alternatif solide pour un bon usage de l'eau. Inquiet du devenir de notre département, qui, lorsqu'il aura eu raison de nos agriculteurs par l'incapacité pour eux d'irriguer leurs cultures, auront disparu de nos campagnes, n'entretiendront plus nos espaces ruraux et ne pourront garantir la souveraineté alimentaire de notre département et de notre pays. Si la gestion de l'eau est complexe, remettons-nous en aux scientifiques et au bon sens pour accepter de concilier les attentes de tous dans le respect de notre environnement et biodiversité. Accepter d'écouter, d'entendre, permet à n'en pas douter d'aboutir à un projet partagé.*”

Dans un monde confronté au changement climatique aux conséquences multiples (tempêtes, inondations, sécheresses...), plusieurs départements métropolitains sont d'ores et déjà confrontés à des situations de tension hydrique croissantes. La Vienne n'échappera pas à

la raréfaction de l'eau annoncée par les scientifiques, potentiellement 50 % de la ressource en eau disponible en moins d'ici 30 ans.

L'adaptation au changement climatique suppose d'aborder la question de l'eau sous tous les aspects de son cycle (petit comme grand cycle). Penser l'eau, c'est à la fois penser ses usages et leur rationalisation, les modalités de recharge des nappes phréatiques ainsi que son impact sur la biodiversité. C'est aussi anticiper les risques de sécheresse comme d'inondation et se préparer à faire face à l'une ou l'autre des situations.

Dès lors, il est nécessaire de passer d'une culture de la crise à une posture visant à créer les réflexes d'une politique d'analyse et de gestion du risque. Ainsi, stocker l'eau de pluie durant l'hiver permet historiquement de réduire les pompages en eau en période de tension sans pour autant modifier le cycle de l'eau.



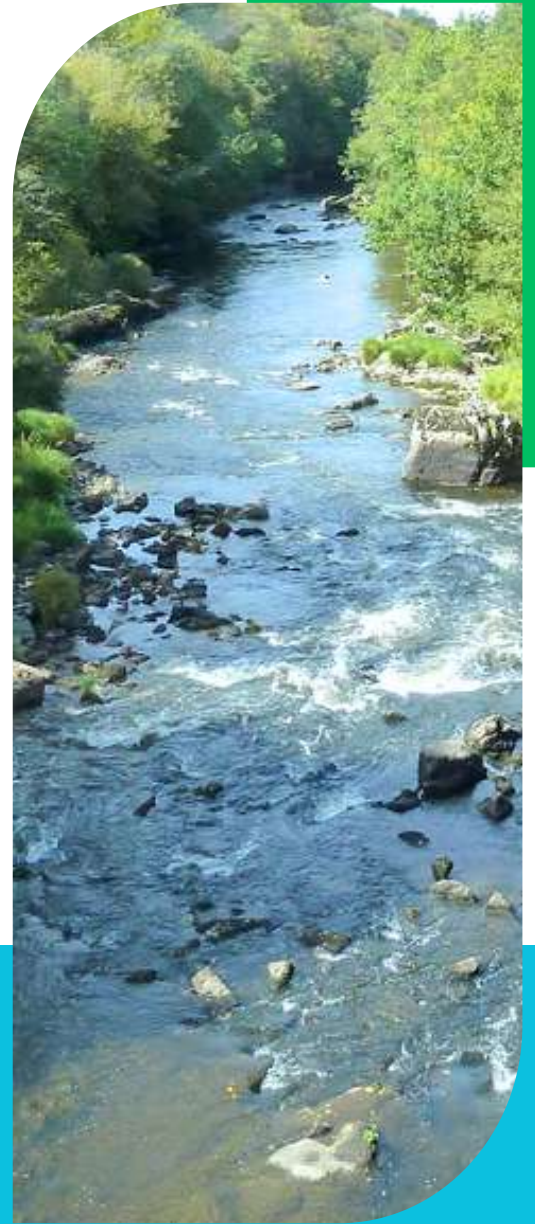
Plusieurs départements proches de la Vienne ont su anticiper les situations de tension hydrique par la création de réserves de substitution. Mais pour les Deux-Sèvres comme la Vienne, chacun des projets se heurte à des contestations devant les juridictions administratives et à des oppositions violentes.

Certains des projets de la Vallée du Clain datent de 1993 et pour autant, aucun des 41 projets initiaux n'a aujourd'hui abouti, mettant en péril le devenir de certaines activités agricoles nécessitant d'être irriguées durant les périodes d'été mais également de manière indirecte, la santé humaine par les risques de disponibilité en eau insuffisante et l'arrêt total ou partiel d'alimentation en eau potable.

Pourquoi une telle opposition ?

La difficulté de compréhension de la gouvernance de la gestion de l'eau, la multiplicité des usages, l'absence de communication sur les bonnes pratiques aboutissant à la réduction de consommation en eau ou en produits phytosanitaires... aboutissent à une incompréhension de la part de la population de la réalité des enjeux et de fait, à une opposition à ce qui peut être interprété comme une appropriation de l'eau par une poignée d'initiés.

Alors que le monde agricole est un acteur majeur de l'écologie, force est de constater ses difficultés à communiquer sur les bonnes pratiques et à ne pas s'opposer de manière plus symptomatique aux comportements inappropriés d'une minorité d'exploitants en termes d'irrigation abusive ou d'usage de produits phytosanitaires ; comportements qui favorisent par ailleurs l'action de leurs détracteurs les plus actifs.



2022

Le Protocole Clain, signé en 2022 par plusieurs dizaines d'acteurs majeurs du département de la Vienne, n'a pas eu l'écho attendu malgré les engagements partagés en termes de gestion de la ressource en eau. Le monde agricole n'a pas toujours été en mesure d'exploiter ce protocole pour valoriser légitimement les efforts menés au cours des dernières années pour réduire significativement l'usage de l'eau.

En revanche, le départ à la retraite de certains, le découragement pour d'autres mais aussi des pressions régulières de la part de groupuscules extrémistes, auront eu raison d'une large part des projets de réserves de substitution sans pour autant apporter les solutions au maintien de l'activité agricole pourtant essentielle au territoire et à la population. Les scientifiques confirment par ailleurs que les besoins en eau des cultures seront croissants du fait des fluctuations fortes de température.



Le changement climatique annoncé depuis plus d'une décennie est confirmé. On constate une pluviométrie de volume annuel quasi stable mais des séquences pluvieuses plus violentes, accélérant les phénomènes de ruissellement, d'inondation au détriment de l'alimentation des nappes phréatiques.

Si l'irrigation concerne moins de 10 % des surfaces agricoles du département, l'augmentation régulière de la température moyenne annuelle (+3,5 °C à +4,5 °C d'ici 2100) accompagnés d'une modification des régimes pluviométriques, avec des hivers plus pluvieux et des étés plus secs (ORE* Nouvelle-Aquitaine, 2021), aboutira inexorablement à augmenter les besoins en eau des cultures, accentuant le déficit dès les prochaines années.

L'étude HMUC*, étude scientifique de référence, confirme la possibilité de stocker l'eau durant l'hiver afin de réduire les prélèvements durant les périodes de tension hydrique et privilégier ainsi la préservation de l'eau potable pour les autres usages. Cette stratégie est soutenue par plusieurs travaux scientifiques, dont ceux de l'INRAE*, qui démontrent qu'un stockage hivernal maîtrisé permet de préserver les débits d'étiage, tout en limitant les impacts environnementaux si les projets sont bien intégrés (INRAE, 2019, "Gestion quantitative de l'eau en agriculture").



En revanche, ils soulignent aussi que ces dispositifs doivent être accompagnés de changements de pratiques agricoles pour être efficaces à long terme.

Quel que soit l'état d'avancement des réserves de substitution à créer, la préservation de la ressource en eau s'impose. Dès lors, et conformément aux orientations du rapport HMUC et aux instructions de la Préfète de Bassin Loire-Bretagne, les autorisations uniques de prélèvement (AUP*) seront reconsidérées selon un calendrier irréversible. Ainsi pour le bassin du Clain, le volume prélevable en basses eaux, actuellement de 28 Mm³ (18 m³ + 10m³ de stockage), sera ramené à 22 Mm³ dès janvier 2026 puis réduit par paliers annuels successifs pour atteindre l'objectif environnemental fixé à 16Mm³ en 2029.



Ces perspectives de réduction des prélèvements en eau ne sont envisageables sans l'apport rapide de stockages hivernaux à partir de réserves de substitution. L'eau ainsi stockée réduira les prélèvements agricoles durant l'été au profit du milieu naturel et de l'alimentation en eau potable. À défaut, des ruptures d'eau potable sont prévisibles comme cela se constate déjà dans plusieurs départements français.

En outre, les premières conclusions de l'étude socio-économique confirment l'impact pour le secteur agricole en termes de pertes d'emploi et de pertes économiques que le monde agricole seul ne peut supporter sans contrepartie.

Au-delà des considérations politiques et d'une instrumentalisation politique par les opposants à ces projets, l'échec des projets de réserves (60 dans le département) s'explique pour l'essentiel par :



une incompréhension largement généralisée des enjeux réels de l'eau, suscitant parmi la population une posture suspicieuse à l'égard du monde agricole et des pouvoirs publics.

La comitologie en charge de la gestion de l'eau (EPTB*, CLE*, SCAGE*...), les documents encadrant les usages de l'eau (SDAGE*, SAGE*, PTGE*...), inaccessibles pour les non-initiés et objets de multiples critiques, accentuent les tensions, l'incompréhension collective et, dès lors, des oppositions fortes que les militants non pacifistes exploitent à d'autres fins que l'intérêt du territoire et des acteurs ;



un portage uniquement privé des projets de construction pour des usages réservés à quelques

exploitants agricoles plutôt aisés et générant un sentiment « d'accaparement » de l'eau pour les riches. Cette maîtrise d'ouvrage portée par des petits groupes d'agriculteurs apparaît très faible et fragile, et, par ailleurs, fortement ouverte aux critiques ;



des financements de l'État (agence de l'eau et/ou fonds hydraulique) apportés aux projets privés, accentuant encore le sentiment d'appropriation de l'eau par les riches au détriment des petits exploitants « condamnés à mourir » ;



des réserves dédiées exclusivement aux enjeux agricoles sans prise en considération des autres enjeux de l'usage de l'eau en période d'étiage.



Pour la Vallée du Clain qui concentre les enjeux essentiels dans la Vienne, le rapport HMUC qui a permis d'objectiver la réalité de la situation hydrique n'a pas apporté tous les effets attendus.

Les presque 1500 pages dudit rapport, peu exploitables pour les non-initiés, conduisent chacun en ce qui le concerne à dénoncer telle ou telle conclusion du rapport sans nécessairement apporter l'expertise pour étayer une position divergente ou une proposition alternative.

Les niveaux de débit d'étiage sur certains sous-bassins, la prise en considération de l'évaporation des plans d'eau ainsi que la méthode de reconstitution de la nappe... figurent parmi les griefs formulés.



À court terme, le Programme Territorial pour la Gestion de l'Eau (PTGE) et l'étude d'impact socio-économique, qui doit compléter l'étude HMUC dans ses incidences sur l'activité agricole, seront à n'en pas douter accompagnés de nouvelles critiques et dénonciations multiples. Ces dernières, n'objectivent pour autant pas la réalité de la situation ni n'apportent de propositions alternatives pour assurer la survie de l'activité agricole et la distribution d'eau potable en situation de tension hydrique.



Ainsi, et il convient de le rappeler, si au cours de la dernière décennie, le secteur agricole tout comme le secteur industriel a réduit de l'ordre de 50 % les prélèvements réalisés chaque année, les prélèvements en eau potable pour les besoins de la population ont, eux, légèrement progressé malgré une faible évolution démographique. L'agriculture et l'industrie représentent 50 % des prélèvements annuels et ne peuvent assumer seuls les efforts de rationalisation.

Si chaque particulier consomme plus de 150 l/jour, pourquoi les opposants aux réserves de substitution ne concentrent-ils pas leurs efforts et revendications en direction du grand public pour un effort attendu de même nature que pour les agriculteurs et industriels ?

De même, inciter les agriculteurs à privilégier la filière miscanthus, moins consommatrice en eau, implique un engagement ferme des collectivités à s'engager dans le remplacement des dispositifs de chauffage compatibles avec cette plantation (Ex. : conseil départemental pour collèges en cours).

D'autre part, le maintien de l'étiage et du débit de la Vienne est un enjeu majeur en matière de production énergétique. En effet, la centrale nucléaire de Civaux fournit 40 % de la production énergétique de la Nouvelle-Aquitaine. Depuis sa création, cette centrale fonctionne grâce aux apports d'eau des barrages situés sur l'amont du bassin. Une évolution à la hausse des objectifs d'étiage sur l'axe Vienne pourrait conduire à une vidange anticipée de ces barrages et remettre en cause le fonctionnement de la centrale à certaines périodes.



Tenant compte des conclusions du rapport HMUC, l'urgence climatique ne permet plus d'observer sans agir l'abandon successif des projets de création des réserves de substitution dans le département de la Vienne sans, en parallèle, apporter une solution alternative pour le monde agricole sur lesquels reposent les enjeux de souveraineté alimentaire nationale.

Prenant nécessairement en compte le ressenti de la population locale, les projets de réserves de substitution doivent probablement être revisités pour une plus grande acceptabilité sociétale et isoler les contestataires violents, animés par d'autres intentions que celles exclusivement dédiées aux enjeux de l'eau dans la Vienne.



Ainsi, les projets de réserves à venir paraissent devoir intégrer :

pour certains secteurs, privilégier le portage public afin de garantir l'accès à l'eau pour tous et notamment les plus petits exploitants ;

la satisfaction de différents usages (irrigation mais également sécurisation de l'alimentation en eau potable et soutien à l'étiage pour préserver la biodiversité) ;

le recours, lorsque cela est possible, à un remplissage par des eaux de surface (ruissellement notamment même si topographie de la Vienne n'est pas partout favorable) ;

une taille des réserves plus réduite permettant de mieux s'intégrer dans les territoires ;

des autorisations environnementales et d'urbanisme intégrant formellement les engagements mesurables de changement de pratique agricole pour aboutir à une réduction des prélèvements mais également à une amélioration de la qualité de l'eau et des milieux.

L'INRAE comme l'Agence de l'Eau pourront, en appui des autres acteurs (chambre d'agriculture, coopératives...), accompagner les exploitants dans leurs projets pour réduire les incidences notamment financières de ces changements de pratique agricole.

Le secteur agricole ne devant pas seul assumer la réduction des prélèvements, les particuliers devront être sensibilisés aux enjeux de meilleure gestion de l'eau tandis que les gestionnaires de l'eau (GPCU*, Eaux de Vienne) poursuivront leurs efforts pour la résorption des fuites sur le réseau.

Enfin, des études doivent être menées en matière d'usage de l'eau grise au profit du secteur agricole, ou encore pour la recharge des bâches et réserves d'incendie. Tout ceci visant à réduire encore les prélèvements en nappes phréatiques.

Parallèlement, le département de la Vienne est à l'instar de nombreux autres départements confronté à des difficultés croissantes pour la potabilisation de l'eau. Pour des considérations de santé publique, les captages d'eau potable (plus de 140 dans la Vienne) doivent faire l'objet d'une action collective plus resserrée, plus offensive et déterminée pour aboutir à des résultats probants d'ici la prochaine décennie.



Dans la continuité des programmes « Re-Sources », répondant à une démarche volontariste, il est devenu nécessaire d'agir plus rapidement avec l'appui des scientifiques (INRAE,...) qui disposent d'ores et déjà de réponses adaptées. Le territoire doit pouvoir s'engager rapidement dans la démarche Stratégie Ecophyto* 2030 et élaborer les diagnostics territoriaux. Par ailleurs, l'appel à projets « prise de risque Amont Aval et massification de pratiques » visant à réduire l'usage de produits phytopharmaceutiques sur les exploitations agricoles (PRAAM*), dispositif

novateur doté de 90 millions d'euros, a pour objectif d'accompagner le passage entre le stade de la recherche appliquée et la généralisation auprès des agriculteurs des méthodes éprouvées.

Selon un programme qui ne devra pas aboutir pour l'exploitant à de nouvelles diminutions de ses revenus, les actions menées à l'échelle de l'aire d'alimentation doivent aboutir à une réduction forte des traitements phytosanitaires et l'irréversibilité des pratiques agricoles.

L'Agence de l'Eau, l'INRAE, la chambre d'agriculture, les syndicats agricoles, les coopératives doivent pouvoir accompagner chacun des exploitants dans le changement de pratique.

Des expérimentations pourraient s'envisager sur 2 à 3 aires d'alimentation en eau potable sensibles du département pour définir les programmes d'action et les modalités pratiques et financières applicables.





Les réserves de substitution

décryptage

« les bassines, ce n'est pas de la substitution, mais de l'augmentation des prélèvements annuels ! »

FAUX

L'eau est prélevée uniquement en hiver (période de hautes eaux), lorsque les nappes souterraines ont atteint un niveau suffisant pour satisfaire à tous les usages. Lors des hivers secs, les réserves ne pourront pas être remplies si les niveaux des nappes souterraines ne le permettent pas. L'étude Hydrologie Milieux Usage Climat (HMUC) montre que le volume disponible en hiver est de plus de 19 millions de m³. Le développement du stockage est donc possible.

[Les réserves] privatisent une partie de la nappe au détriment de « petits agriculteurs » et favorisent donc un accroissement des inégalités entre les agriculteurs.

FAUX

Les réserves permettent de prélever moins d'eau en été pour l'agriculture et donc de limiter les restrictions pour tous (entreprises, agriculteurs, biodiversité particuliers), garantir le volume d'eau potable nécessaire à la population et le volume d'eau disponible pour les rivières en période de sécheresse.

[Les réserves] sont tournées vers un modèle agricole intensif dont les productions consomment énormément d'eau et constituent donc un accaparement de l'eau destinée à l'agro-industrie.

FAUX

Les réserves permettent de sécuriser tout type de culture, tout en limitant les prélèvements dans les nappes l'été. Dans le département de la Vienne, la culture du maïs ne représente que 24 % des surfaces cultivées, elle a baissé de 40 % entre 2015 et 2021.

[Les réserves] valorisent des exploitations dont la production part à l'étranger et non les cultures destinées à nourrir la population locale.

FAUX

Les réserves permettront de sécuriser des filières de productions locales destinées au territoire national. Elles permettent, notamment, de sécuriser l'autonomie fourragère pour les éleveurs.

[Les réserves] privatisent l'eau au détriment de la population concernée par des coupures ou restrictions d'eau l'été alors que l'eau est un bien commun.

FAUX

L'eau dans le milieu naturel est utilisée en priorité pour la consommation d'eau potable, pour la survie des milieux, la biodiversité, puis pour les industries et enfin pour l'agriculture. Le stockage hivernal de l'eau permettra de baisser de 40 % les prélèvements en été, et donc de sécuriser les besoins en eau de tous.

[Les réserves] sont financées à 70 % par les agences de l'eau, elles-mêmes financées par les citoyens, pour ne servir qu'à une petite minorité (les irrigants).

VRAI

Les réserves sont financées par les agences de l'eau mais les bénéfices sont pour tous : préservation du volume d'eau potable en été, préservation du volume d'eau des rivières en période de sécheresse, restauration de la biodiversité, réduction du recours aux pesticides, etc.

L'eau retenue va s'évaporer

VRAI

Néanmoins, le phénomène d'évaporation, demeure minime. À titre d'exemple l'évaporation de l'eau stockée dans les réserves de substitution de Vendée, dont certaines en service depuis plus de 20 ans, se situe entre 3 et 6 % du volume stocké. Pour la réserve de Mauzé sur le Mignon (79) l'évaporation constatée a été de 6,4 % en 2022 (année très sèche et avec une température élevée) et avec un solde positif +1 % (plus de précipitation que d'évaporation) en 2023. Par ailleurs, des projets de couverture de certaines réserves par des panneaux photovoltaïques permettront de limiter cette évaporation.

Éléments sur le renouvellement de l'Autorisation Unique de Prélèvement (AUP) du bassin du Clain

Nous doutons fort de la promesse du préfet de faire respecter les volumes d'HMUC au 1er janvier 2029 [...] le préfet se serait-il rendu compte que son projet d'AUP est complètement surdimensionné ?

FAUX

Le projet d'arrêté prévoit dès 2026 une réduction de plus de 20 % des volumes prélevables, soit 6 millions de m³ en moins en période d'étiage. Cela montre que la trajectoire de réduction n'est pas repoussée à 2029, mais engagée immédiatement.

Le volume annuel retenu de 22 Mm³ correspond aux objectifs déjà validés dans le SAGE du Clain en 2021. Le préfet n'a donc pas « surdimensionné » l'AUP, il applique une réduction cohérente, progressive et encadrée par la loi. L'article 19 du projet d'arrêté permet d'adapter ces volumes selon les décisions de la CLE, ce qui renforce la crédibilité du dispositif.

Ce n'est pas en 2029 que les milieux et les habitant.es ont besoin d'une toute autre gestion de l'eau, c'est tout de suite.

FAUX

Le changement de gestion de l'eau n'est pas différé à 2029. Il est en réalité déjà en cours, avec une baisse significative des volumes dès 2026. De plus, un dispositif de gestion conjoncturelle est déjà en vigueur aujourd'hui, permettant d'instaurer des restrictions immédiates si la situation hydrologique l'exige, pour protéger les milieux aquatiques et l'adduction d'eau potable. La gouvernance via la CLE garantit une approche globale, multisectorielle et progressive, nécessaire pour une transition efficace et durable.

Il [le préfet] confond manifestement ce qui relève des volumes autorisés et des volumes effectivement utilisés.

FAUX

Le projet d'AUP porte précisément sur les volumes autorisés, encadrés par la loi, et non sur des volumes théoriques ou surévalués. Ces volumes autorisés sont corrélés à la réalité des usages agricoles et à la capacité de prélèvement du territoire, en tenant compte de la transition vers plus de sobriété.

Le fait que le projet ait été en consultation publique et adossé à un processus d'ajustement via l'article 19 montre que l'État agit avec transparence, rigueur et adaptabilité.

L'étude HMUC n'est pas fiable.

FAUX

L'étude HMUC (Hydrologie – Milieu – Usages – Climat) constitue aujourd'hui la seule base de référence commune permettant une gestion équilibrée de l'eau à l'échelle du territoire. Il s'appuie sur des données scientifiques et des projections pour établir des volumes compatibles avec la préservation des milieux et les usages.

Même s'il est encore provisoire, ce document a été rendu public, à ma demande, par souci de transparence et pour favoriser une concertation éclairée entre tous les acteurs.

Il n'y a pas de transparence sur la qualité de l'eau potable dans la Vienne.

FAUX

Plus de 3 000 analyses sanitaires sont réalisées chaque année par l'ARS Nouvelle-Aquitaine, et les résultats sont consultables en ligne sur le site du ministère de la Santé. Par ailleurs, les structures en charge de l'eau, notamment Eaux de Vienne et Grand Poitiers, ont professionnalisé leur gestion en centralisant la production et la distribution. Cette organisation permet un suivi rigoureux et lisible pour les usagers comme pour les autorités sanitaires.

La qualité de l'eau potable est insuffisamment surveillée dans les zones à risque.

FAUX

La surveillance des captages sensibles est bien en place, avec 23 captages identifiés comme prioritaires dans la Vienne – soit plus d'un quart des captages prioritaires de toute la Nouvelle-Aquitaine. Cette classification permet une mobilisation accrue des producteurs d'eau, notamment à travers l'élaboration des Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

Ces plans visent à anticiper et prévenir tout risque sanitaire sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, du captage à la distribution. Des échéances précises sont fixées par la directive européenne (2027 et 2029), et les producteurs d'eau sont activement mobilisés pour les respecter.

Glossaire

- **AUP** (Autorisation Unique de Prélèvement) : l'AUP est une autorisation collective. Elle permet aux agriculteurs de prélever un volume d'eau pour l'irrigation sur un périmètre donné. (p.3)
- **CLE** (Commission Locale de l'Eau) : Instance de concertation réunissant les représentants des collectivités territoriales, des usagers (agriculteurs, industriels, associations, etc.) (p.4)
- **GPCU** (Grand Poitiers Communauté Urbaine) : Établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes autour de Poitiers. (p.7)
- **EPTB** (Établissement Public Territorial de Bassin) : Structure intercommunale chargée de la gestion équilibrée et durable de l'eau à l'échelle d'un bassin versant. (p.4)
- **HMUC** (Hydrologie Milieux Usages Climat) : Étude scientifique de référence sur l'état des ressources en eau, les usages, les évolutions climatiques et les besoins futurs. (p.3)
- **INRAE** (Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement) : Organisme public de recherche qui mène des études sur l'agriculture, l'environnement, l'eau et le climat. (p.3)
- **ORE** (Observatoire Régional de l'Environnement) Nouvelle-Aquitaine : Structure régionale chargée de collecter, analyser et diffuser des données environnementales. (p.3)
- **PRAAM** (Prise de Risque Amont Aval et Massification 2030) : Dispositif national innovant lancé dans le cadre du plan Ecophyto 2030 visant à réduire l'usage de produits phytopharmaceutiques. (p.8)
- **PTGE** (Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau) : Outil de planification concertée pour anticiper et équilibrer les usages de l'eau sur un territoire donné. (p.4)
- **SAGE** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : Document de planification locale fixant les grandes orientations pour une gestion durable de l'eau sur un territoire donné. (p.4)
- **SCAGE** (Société Coopérative Anonyme de Gestion de l'Eau) : Structure regroupant des exploitations agricoles, porteuse des projets de réserves de substitution. (p.4)
- **SDAGE** (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) : Cadre stratégique à l'échelle d'un bassin hydrographique, fixant les objectifs de bon état des eaux. (p.4)
- **Stratégie Ecophyto 2030** : Programme national visant à réduire l'usage des produits phytosanitaires tout en maintenant une agriculture durable. (p.8)